

# **AUTOCENSURE**

## **PROCESSUS EN QUESTION**

**PATRICIA GAROUSTE**  
**PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

# AUTOCENSURE: DÉFINITION

- s'interdire de penser que l'on est capable de/autorisé à faire quelque chose
- phénomène de réprobation, de contrôle, filtre, condamnation, implicite, et de non-dit ou de silence
- devancer ce qui est perçu comme une menace de censure par une autorité ou par crainte de la polémique.
- peur du jugement des autres et reflet du monde intérieur
- suradaptation à ce qu'on pense qu'on doit dire ou taire pour plaire, protéger ou se protéger
- dissimuler intentionnellement et volontairement des informations à autrui en l'absence d'obstacles formels
- pour éviter les vagues, on évite l'obstacle

**Entrave au libre accès à l'information, la libre circulation de l'information  
et à la liberté d'expression**

# AUTOCENSURE: 4 FACTEURS

- Contexte sociétal: dicte les besoins et les objectifs des membres de la société
- Facteurs individuels: visions du monde, valeurs, idéologies, émotions, confiance en soi, compétences, attitudes et motivations
- Type d'information: gravité de l'information, la pertinence pour le présent, le type d'acte qui implique l'information, les objets de l'information et les problèmes soulevés par l'information. Sentiment d'avoir à « protéger les enfants »
- Facteurs circonstanciels: collecte d'informations, le nombre de personnes qui en ont connaissance, le temps écoulé depuis que l'information a été obtenue et les caractéristiques de l'auditoire auquel l'information devrait être communiquée (identité, rôle, état, etc.) ; facteurs hiérarchiques

# AUTOCENSURE = LA DISSONANCE COGNITIVE

- Tension interne propre au système de pensée, croyances, émotions et attitudes (cognitions) d'une personne lorsque plusieurs d'entre elles entrent en contradiction les unes avec les autres.
- Tension qu'une personne ressent lorsqu'un comportement entre en contradiction avec ses idées ou croyances.
- La personne « calcule » les coûts subjectifs et les avantages de chaque décision.
- Puis fait face au dilemme qui se pose en résolvant la dissonance.
- Le résultat de ces considérations personnelles subjectives détermine si une personne divulguera des renseignements, à qui, en tout ou en partie, ou pratiquera l'autocensure.

# AUTO-CENSURE: LES QUESTIONS POUR LA DÉPASSER

- Réfléchir à la différence entre morale et éthique. Qu'est-ce qui appartient au groupe, qu'est-ce qui m'appartient?
- Réfléchir à mes émotions: qu'est-ce qui m'émeut et me gêne, pourquoi et de quoi est-ce je me sens capable ou incapable? (*j'ai peur de...*)
- En quoi ai-je confiance: de moi, des autres? (*je suis sûr de ...*)
- A quelles types de pressions suis-je sensible? (*climat d'établissement, climat de classe, relations élèves, relations aux familles...*)
- Pédagogie: sur tel ou tel film, comment puis-je gérer un contenu gênant? La formation que j'ai reçue, le réseau de professionnels autour de moi m'ont-t-ils suffisamment soutenu? (*question du partenariat..*)
- Comment travailler en amont du film (*vers les élèves, vers les familles?*)

# DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

- Maladie, mort et deuil:

Les enfants ont un savoir propre sur la mort selon leur niveau de maturité (stades de développement)

Echanger avec eux avec des mots justes et non des mots approximatifs risquant de devenir des non-dits : « l'enfant qui a perdu confiance dans la parole, la sienne non reconnue, celle des autres mensongère, se terre dans le silence bien au-delà du refus d'en parler » (Vasse, 1974).

Tout ce qui implique croyances et convictions, doit être vécu sur le mode de l'échange

LEVILLAIN-DANJOU Annette, « L'enfant et la mort, un tabou pour l'adulte », *Jusqu'à la mort accompagner la vie*, 2013/3 (n° 114), p. 13-27. DOI : 10.3917/jalmalv.114.0013. URL : <https://www.cairn.info/revue-jusqu-a-la-mort-accompagner-la-vie-2013-3-page-13.htm>

Mort du personnage principal ou film sans espoir: travailler la structure narrative, les aspects techniques et le point de vue du réalisateur

Remettre en marche la « machine à penser les pensées »

# DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

- Nudité, sexualité et genre

Transmettre une culture de l'égalité; casser les stéréotypes, étudier les rapports sociaux et les rôles entre hommes et femmes, prévenir le sexisme et les violences.

Mettre en perspective la dimension historique (*films de Charlot*)

Les séances sont adaptées à chaque classe d'âge. La question du *genre* est transversale, elle doit être abordée à tous les niveaux.

« Ne pas sexualiser les enfants »: stade phallique entre 3 et 7 ans...

[Circulaire n°2003-027 du 17-2-2003](#) sur la santé scolaire et L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées

- Violences sexuelles

Présentation des droits de l'enfant et de la question du consentement

Donner des ressources et des procédures pour soi et pour les autres

# DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

- Handicap, différences:

Ces thèmes sont indispensables dès la maternelle pour développer l'empathie, le respect et les compétences psycho-sociales

- Violence, guerre

Mettre en perspective de différentes façons

<https://habilomedias.ca/fiche-conseil/discuter-avec-jeunes-violence-medias>

- Les addictions

Traiter des questions de santé (*ressources Eduscol*)

- Sentiments de négativité

Traiter des émotions et de comment on combat les émotions négatives (*les repérer, les transformer*)



# **CONCLUSIONS: LA PÉDAGOGIE DE LA COMPLEXITÉ EST LA SOLUTION**

- Former les enseignants
- Traiter les questions sensibles avec les élèves en amont du visionnage des films
- Aider les élèves à envisager la dimension technique du film
- Aider les enfants à poser des mots sur leurs émotions
- Nourrir leurs débats
- Stimuler leur esprit critique
- Les aider à grandir dans la connaissance d'eux-mêmes et du monde

# DERNIÈRE MINUTE: JUGEMENT DE LA CAA DE LYON DU 20/10/2023

Projeter le film  
d'horreur "Le Cercle"  
à des élèves de 4e  
relève de la liberté  
pédagogique (cour  
d'appel  
administrative)

*7. En troisième lieu, il résulte de l'instruction que le film a été projeté à toute la classe en présence et sous la responsabilité du professeur de français, libre de ses choix pédagogiques, dans le cadre d'un travail général sur le thème du "fantastique", que cette projection a été accompagnée et commentée, et qu'elle a notamment été suivie d'une évaluation écrite des élèves visant à les conduire à une réflexion sur les émotions induites par un événement de fiction et de nature à leur permettre de construire une analyse critique et distanciée de l'oeuvre.*

- reste qu'aux « *termes de l'article 3-1 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant signée à New York le 26 janvier 1990, publiée par décret le 8 octobre 1990 : " Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait d'institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale " ».*



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**